

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DU 16 DECEMBRE 2025**

N°CC2025/078 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

**MODIFICATION DU DISPOSITIF DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DU TISSU
ECONOMIQUE POUR LA PERIODE 2025-2027**

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heure trente, le Conseil de Communauté du Pays de Revigny s'est réuni en session ordinaire en Salle du Conseil de la Maison Communautaire des Services au Public de la COPARY à Revigny-sur-Ornain, après convocation légale en date du neuf décembre deux mille vingt-cinq, sous la présidence de Anne ROUSSEL, Présidente.

Nombre de délégués : 32
Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 24

Etaient présents :

Membres titulaires :

M. Guy PREVOT [*Andernay*], MM Sébastien ARNICOT, François CLAUSSE, Mme Virginie DANIEL [*Contrisson*], M. Daniel POIRSON [*Couvonges*], MM Julian FOUREAUX, Pierre LIOGIER [*Laheycourt*], MM Eric BOUSSELIN, Didier LAURENT [*Laimont*], MM Richard SIRI, Stéphane SIMON [*Mognéville*], M. Michel BASSET [*Nettancourt*], M. Christophe MAGINOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Mathieu KIMENAU [*Noyers-Auzécourt*], Mme Anne ROUSSEL [*Remennecourt*], MM Pierre BURGAIN, Philippe CHAUDET, Mmes Florence GUILLAUME, Laurence LESSER-MOUROT, M. Jean-Luc PONCIN [*Revigny-sur-Ornain*], Mme Caroline MONVOISIN [*Sommeilles*], Mme Sandy SAVOUROUX [*Villers-aux-Vents*]

Membres suppléants :

M. Pierre LEPINE représente M. Gérard RAFFNER [*Brabant-le-Roi*], M. Denis PEUREUX représente M. Roger COLLIGNON [*Vassincourt*]

Étaient excusés :

Mme Marion PARISOT [*Neuville-sur-Ornain*], M. Christian MICHEL [*Rancourt-sur-Ornain*], Mmes Anita COQUIN-IBNEHAMOU, Laure COSTE, MM Jean-Marie LE NABEC, Clément MENUSIER, Yves MILLION, Mme Virginie SANTARINI GUIRLINGER, [*Revigny-sur-Ornain*]

Assistait également : Mme Aurélie VARINOT

Il a été procédé conformément à l'article L-2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil de Communauté. **Madame Laurence LESSER-MOUROT** ayant obtenu la majorité des suffrages est désignée pour remplir la fonction de secrétaire qu'elle accepte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°CC2024/069 en date du 9 décembre 2024 instituant un dispositif de subventions en faveur du tissu économique pour la période 2025-2027,
Vu l'avis du Groupe de Travail « Economie – Tourisme – Mobilité »,
Vu l'avis du Bureau,

Aux termes des débats et du vote à l'unanimité qui a suivi,

Le Conseil de Communauté décide :

- ≈ de modifier à compter du 1^{er} janvier 2026 le dispositif de soutien financier en faveur du tissu économique pour la période 2025-2027, comme suit :
 - exclusion des projets à vocation touristique
 - exclusion des projets (de travaux, de fournitures ou de prestations) pour lesquels le porteur de projet endosse le rôle de fournisseur ou prestataire (auto-facturation)

- ≈ de maintenir la délégation d'attribution confiée au Bureau de la Communauté de Communes, s'agissant de la décision d'octroi et de versement des aides financières aux bénéficiaires en application du règlement du dispositif approuvé par le Conseil de Communauté,

- ≈ de donner tout pouvoir à la Présidente pour la mise en œuvre de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Présidente,
Anne ROUSSEL

Date de signature : 17 décembre 2025